



Déclaration liminaire

Conseil d'administration de l'Agence
pour l'enseignement français à l'étranger

24 novembre 2020

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les administratrices et les administrateurs,

La **crise sanitaire mondiale** qu'a provoquée la pandémie de coronavirus Covid-19 est encore loin d'être terminée. Ce conseil d'administration se réunit pour examiner le bilan à ce jour de la mise en œuvre du plan d'urgence pour l'enseignement français à l'étranger. D'autres décisions importantes pour l'établissement public, les élèves de l'ensemble du réseau homologué par le ministère français de l'Éducation nationale, leurs familles et les personnels qui y travaillent sont à l'ordre du jour.

Nous attendons des **réponses concrètes** aux questions posées par nous-mêmes et d'autres administratrices et administrateurs sur les modalités concrètes de prise en compte des contraintes nouvelles résultant de cette crise pour l'ensemble des personnels de tous statuts. Il s'agit par exemple des modalités de prise en charge des frais induits par les **obligations de quarantaine** ou des coûts liés à la part du travail effectuée hors des établissements, comme la nécessité d'un **équipement informatique connecté**.

Sur le territoire de la République, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports d'une part, les collectivités territoriales d'autre part, ont pris ou sont en train de préparer des dispositions correspondant à ce besoin, comme par exemple le versement d'une **prime d'équipement informatique**.

Il est aussi nécessaire, et l'AEFE s'y emploie, de mettre l'accent sur la **formation des personnels** aux nouvelles compétences, notamment numériques, à généraliser et à développer dans le contexte actuel.

Nous espérons que les informations qui seront données par l'administration au cours de ce CA seront à la hauteur des attentes.

En effet, la seconde vague épidémique, qui se traduit en France comme dans d'autres pays par une **augmentation des contraintes sur la vie professionnelle et familiale**, particulièrement du fait de mesures de reconfinement ou de règles sanitaires et de distanciation durcies, renforce le **stress des salarié-es**. Je renvoie à la déclaration que j'ai faite ici même le mois dernier sur les remontées que nous recevons des collègues sur le terrain, personnels enseignants et d'éducation, personnels de direction et personnels administratifs, techniques et de santé.

Encore une fois, je souligne qu'il revient à notre sens à l'Agence de prendre en compte **l'ensemble des collaborateurs des établissements du réseau**, même si j'ai bien

conscience de la nature différente des responsabilités relatives aux salariés des EGD, des établissements conventionnés traditionnels et des établissements partenaires.

Nous avons lu avec attention le texte soumis à ce CA de **rapport d'activité de l'AEFE** pour 2019-2020. Nous nous félicitons d'avancées réelles, mais ce document apparaît à notre sens trop étroit en ce qui concerne l'avenir du réseau. Il reprend certes les éléments présentés il y a maintenant treize mois lors de la conférence de presse interministérielle du 3 octobre 2019 traduisant les objectifs assignés par le président de la République dans son discours à l'Institut de France le 20 mars 2018.

Le ministre déclarait alors que « *tout en continuant à veiller au développement du réseau existant, l'AEFE doit accompagner les nouveaux établissements, garantir la qualité de l'enseignement qu'on y délivre et sa conformité aux valeurs que nous portons* ». Porter les valeurs, c'est bien en effet une priorité à réaffirmer, au-delà des contenus scolaires, tant dans la **gouvernance** des établissements que dans leur **projet d'établissement**.

L'amélioration de la gouvernance doit viser à assurer à chaque personnel un traitement équitable – les congés sont un terrain actuel de cette équité – par un dialogue social réel qui ne se contente pas d'un aspect formel. Cette gouvernance doit respecter une certaine déontologie parfois oubliée, on le voit avec les licenciements au Chili par exemple.

Le **projet d'établissement** doit trouver les voies pour poursuivre la construction d'une culture citoyenne, en s'appuyant sur une culture de l'esprit critique libre de dogme, avec l'adaptation nécessaire liées aux sensibilités de chaque contexte. Il faut **transmettre nos valeurs** sans tomber dans une modélisation, ou être dans un esprit de simple diffusion.

L'épisode tragique de l'assassinat d'un professeur en France et les commentaires engendrés par cette tragédie dans certains pays étrangers ont pu remettre au premier plan **l'immense défi qui nous est lancé**.

Dans ce contexte, **l'absence persistante de « contrat d'objectifs et de moyens »** nous semble dommageable car il pourrait faire l'objet d'échanges utiles entre les membres de ce conseil d'administration avant d'être examiné par le Parlement. Nous déplorons le blocage de la procédure de concertation.

Mais nous attendons aussi que la **question des ressources humaines** fasse l'objet de mesures plus ambitieuses, rendues encore plus nécessaires encore par la crise née de la pandémie. Le Sgen-CFDT propose depuis près de vingt ans l'adoption d'un nouveau cadre unique plus équitable pour la gestion des personnels fonctionnaires détachés dans les établissements de l'AEFE, se substituant à l'opposition dévoyée entre « résidents » et « expatriés ». C'est une nécessité pour conforter les objectifs de **qualité du service public**, satisfaire au mieux les **attentes des familles**.

Pascale Canova